

Formulaire - Renseignements sur la propriété effective d'une fiducie

Directives

Pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2023, les fiducies expresses (sous réserve de certaines exceptions) et certaines fiducies non résidentes devront fournir davantage de renseignements à l'égard de leurs propriétaires bénéficiaires dans une nouvelle annexe dans le cadre de leur déclaration pour les fiducies. L'objectif du présent questionnaire est de rassembler les renseignements exigés en vertu de ces règles.

Les propriétaires bénéficiaires englobent les fiduciaires, les bénéficiaires et les constituants de la fiducie (y compris toute personne ayant consenti un prêt à la fiducie, sauf dans certaines situations sans lien de dépendance) et toute personne qui a la capacité (selon l'acte de fiducie ou un accord connexe) d'exercer un contrôle sur les décisions des fiduciaires, ou d'y déroger, concernant l'affectation du revenu ou des capitaux de la fiducie (p. ex. un protecteur).

Une fiducie expresse est généralement créée avec l'intention explicite du constituant, exprimée par écrit dans la plupart des cas (contrairement à une fiducie constructoire, ou à certaines fiducies réputées se produire selon les dispositions d'une loi). Les simples fiducies sont assujetties aux nouvelles règles en matière de déclaration et seront tenues de commencer à produire des déclarations de fiducie, y compris la nouvelle annexe, à compter de la fin de leur exercice du 31 décembre 2023.

IMPORTANT: Veuillez ne pas retourner le présent formulaire par courriel, car il s'agit d'une méthode non sécurisée et non protégée. Communiquez avec votre conseiller/conseillère local de Grant Thornton LLP pour obtenir des directives et pour prendre des dispositions en vue d'un transfert de fichier sécurisé.

Fiducies exemptées

Les types de fiducies suivants (résidentes ou non résidentes) NE sont PAS tenus de produire des déclarations de renseignements additionnels et, par conséquent, N'ONT PAS à remplir le présent modèle de questionnaire.

- les successions assujetties à l'imposition à taux progressifs
- les fiducies qui existent depuis moins de trois mois
- les fiducies qui détiennent des actifs dont la valeur est inférieure à 50 000 \$ tout au long de l'année d'imposition (à la condition que ces actifs ne soient constitués que de dépôts, de titres de créance du gouvernement ou de titres cotés)
- les fiducies admissibles pour personne handicapée
- les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés
- les fiducies de fonds communs de placement, les fonds distincts et les fiducies principales
- les fiducies régies par des régimes enregistrés¹ et certaines fiducies à financement public
- les comptes de fiducie généraux d'un avocat ou autre professionnel
- les fiducies dont la totalité des unités sont cotées à une bourse de valeurs désignée
- les fiducies pour l'entretien d'un cimetière et celles régies par des arrangements de services funéraires

Si vous n'êtes pas certain si vous êtes admissible à l'une des exceptions précédentes, veuillez communiquer avec votre conseiller/conseillère de Grant Thornton.

Pénalités pour la non-conformité

La pénalité pour production tardive du nouveau formulaire de déclaration s'élève à 25\$ par jour de retard (la pénalité minimale étant de 100\$ et la pénalité maximale étant de 2500\$). De plus, les renseignements fournis dans le nouveau formulaire doivent être exacts et complets. En cas d'omission, de fausse déclaration ou si une fiducie a fait défaut de produire sa déclaration (sciemment ou dans des circonstances équivalant à une faute lourde), une nouvelle pénalité supplémentaire est proposée. Cette pénalité équivalra à 5 % de la valeur maximale des biens détenus par la fiducie pendant l'année d'imposition visée, sous réserve d'une pénalité maximale de 2500\$.

¹ C.-à-d., les régimes de participation différée aux bénéfices, les régimes de pension agréés collectifs, les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, les régimes de pension agréés, les comptes d'épargne libre d'impôt, les régimes de participation des employés aux bénéfices, les régimes enregistrés de prestations supplémentaires de chômage, etc.

Renseignements généraux

Nom de la fiducie : _____

Fin de l'année d'imposition de la fiducie : _____

Votre nom : _____ Courriel : _____

Téléphone : (Cell domicile travail) _____

Bénéficiaire(s)

Dressez la liste des bénéficiaires de la fiducie.

Numéro du bénéficiaire	Nom et prénom officiels	Adresse	Particuliers seulement : Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	Numéro d'identification -impôt (p. ex. NAS)	Pays de résidence	A cessé d'être un bénéficiaire au cours de l'année d'imposition?
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						

Veillez cocher la case si le nombre de bénéficiaires dépasse le nombre de lignes fournies et que vous avez joint une annexe supplémentaire.

Les conditions de la fiducie étendent-elles la classe de bénéficiaires à des entités inconnues? Oui Non

Si la réponse est « oui », veuillez fournir les détails des conditions de la fiducie et les renseignements pertinents au sujet des bénéficiaires ne pouvant pas être indiqués par leur nom (p. ex. les enfants à naître, les conjoints, les petits-enfants à naître) parce qu'ils ne sont pas connus au moment de remplir la déclaration de fiducie :

Constituant(s) – y compris les prêteurs

Dressez la liste de tous les constituants de la fiducie. Un constituant est défini au sens large comme étant toute personne qui, à tout moment, transfère directement ou indirectement des biens ou des biens prêtés vers la fiducie de quelque manière que ce soit (sauf exception, dans certaines situations sans lien de dépendance²). Assurez-vous d'inclure tous les auteurs de transfert et les prêteurs depuis la création de la fiducie.

Auteur(s) de transfert de biens vers la fiducie :

Numéro du constituant	Nom et prénom officiels	Adresse	Particuliers seulement : Date de naissance [AAAA-MM-JJ]	Numéro d'identification -impôt [p. ex. NAS]	Pays de résidence
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					

² Il peut y avoir une exception lorsque l'auteur du transfert n'a aucun lien de dépendance avec la fiducie et reçoit une contrepartie à la juste valeur marchande du bien transféré, ou lorsque le prêteur n'a aucun lien de dépendance et que le prêt est consenti à un taux d'intérêt raisonnable. Communiquez avec nous si vous êtes d'avis qu'une exception s'applique.

Numéro du constituant	Nom et prénom officiels	Adresse	Particuliers seulement : Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	Numéro d'identification-impôt (p. ex. NAS)	Pays de résidence
10					
11					
12					
13					
14					
15					

Veuillez cocher la case si le nombre de constituants de la fiducie dépasse le nombre de lignes fournies et que vous avez joint une annexe supplémentaire.

Prêteur(s) à la fiducie :

Aucun prêt n'a été consenti à la fiducie à ce jour

Numéro du prêteur	Nom et prénom officiels	Adresse	Particuliers seulement : Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	Numéro d'identification-impôt (p. ex. NAS)	Pays de résidence
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Numéro du prêteur	Nom et prénom officiels	Adresse	Particuliers seulement : Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	Numéro d'identification-impôt (p. ex. NAS)	Pays de résidence
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					

Veuillez cocher la case si le nombre de prêteurs à la fiducie dépasse le nombre de lignes fournies et que vous avez joint une annexe supplémentaire.

Fiduciaire(s)

Énumérez tous les fiduciaires de la fiducie :

Numéro du fiduciaire	Nom et prénom officiels	Adresse	Particuliers seulement : Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	Numéro d'identification-impôt (p. ex. NAS)	Pays de résidence	A cessé d'être un fiduciaire au cours de l'année d'imposition?
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

Numéro du fiduciaire	Nom et prénom officiels	Adresse	Particuliers seulement : Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	Numéro d'identification -impôt (p. ex. NAS)	Pays de résidence	A cessé d'être un fiduciaire au cours de l'année d'imposition?
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						

Veillez cocher la case si le nombre de fiduciaires dépasse le nombre de lignes fournies et que vous avez joint une annexe supplémentaire.

Personne(s) détenant le contrôle

Dressez la liste de toutes les personnes qui détiennent le contrôle de la fiducie. Une « personne détenant le contrôle » se dit de toute personne (c.-à-d. particulier, société, etc.) qui, selon l'acte de fiducie ou un accord connexe, a le pouvoir d'exercer un contrôle sur les décisions des fiduciaires, ou d'y déroger, concernant l'affectation du revenu ou du capital de la fiducie (p. ex. un protecteur).

La fiducie ne possède aucune personne détenant le contrôle

Numéro de la personne détenant le contrôle	Nom et prénom officiels	Adresse	Particuliers seulement : Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	Numéro d'identification -impôt (p. ex. NAS)	Pays de résidence	A cessé d'être une personne détenant le contrôle au cours de l'année d'imposition?
1						
2						
3						
4						
5						

Numéro de la personne détenant le contrôle	Nom et prénom officiels	Adresse	Particuliers seulement : Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	Numéro d'identification -impôt (p. ex. NAS)	Pays de résidence	A cessé d'être une personne détenant le contrôle au cours de l'année d'imposition?
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						

Veillez cocher la case si le nombre de personnes contrôlantes dépasse le nombre de lignes fournies et que vous avez joint une annexe supplémentaire.

Autres renseignements

Y a-t-il des renseignements demandés dans le présent formulaire qui ne sont pas accessibles à l'heure actuelle? Oui Non

Si la réponse est « oui », veuillez expliquer quels sont les renseignements manquants, y compris les mesures que vous avez prises afin de recueillir ces renseignements.

Audit | Tax | Advisory

©2024 Grant Thornton LLP. A Canadian Member of Grant Thornton International Ltd. All rights reserved.

About Grant Thornton LLP in Canada

Grant Thornton LLP is a leading Canadian accounting and advisory firm providing audit, tax and advisory services to private and public organizations. We help dynamic organizations unlock their potential for growth by providing meaningful, actionable advice through a broad range of services. Grant Thornton LLP is a Canadian member of Grant Thornton International Ltd, whose member and correspondent firms operate in over 100 countries worldwide. A listing of Grant Thornton offices and contact information can be found at: www.GrantThornton.ca

